



Jorat-Mézières, le 09 octobre 2018

Conseil Communal
JORAT-MEZIERES

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DU 09 OCTOBRE 2018

Présidence : Monsieur Patrick Emery

Le Conseil communal de Jorat-Mézières, en sa séance, a décidé :

- Préavis N°08/2018 – Demande de crédit pour la mise en conformité des installations électriques du Temple de Mézières
 - a) *d'autoriser la Municipalité à procéder à la mise en conformité des installations électriques du Temple de Mézières;*
 - b) *d'octroyer à la Municipalité un crédit extrabudgétaire de Fr. 50'000.- ;*
 - c) *de financer ce montant par la trésorerie courante ;*
 - d) *d'amortir l'entier de ce montant par un prélèvement au fonds de réserve N°9282.35.04 aux comptes 2020.*

- Préavis N°09/2018 – Arrêté d'imposition pour l'année 2019

d'accepter l'arrêté d'imposition pour l'année 2019 tel que présenté avec un taux d'imposition à 76% par rapport à l'impôt cantonal de base.

- Préavis N°10/2018 – Demande de crédit pour le remplacement de la conduite d'adduction d'eau au chemin de la Biolaire à Mézières
 - a) *d'autoriser la Municipalité l'autorisation de remplacer la conduite d'adduction d'eau au chemin de la Biolaire à Mézières ;*
 - b) *d'octroyer à la Municipalité un crédit extrabudgétaire de Fr. 112'000.- ;*
 - c) *de financer ce montant par la trésorerie courante ;*
 - d) *d'amortir la totalité de cet investissement par un prélèvement au fonds de réserve affecté N°9280.81.10.*

- Préavis N°11/2018 – Règlement de la taxe de séjour et sur la taxe sur les résidences secondaires

d'adopter le Règlement communal sur la taxe de séjour et sur la taxe sur les résidences secondaires tel que présenté.

Ainsi délibéré en séance du neuf octobre deux mille dix-huit.

Le Président,

Patrick Emery



La secrétaire,

Catherine Poncelet